



DUREE :

7 heures.

PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Salariés des secteurs sanitaire-social et d'aide à la personne.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Nous contacter

MODALITES DE FINANCEMENT :

Cette formation est éligible au CPF, au financement par pôle emploi ou par l'employeur (OPCA).

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

**Être capable de :**

Caractériser l'activité physique dans sa situation de travail

Situer l'importance des atteintes à la santé ; les enjeux humains et économiques

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique grâce aux connaissances du fonctionnement du corps humain

Faire le lien entre les éléments déterminant son activité physique et les risques d'atteinte à sa santé

Proposer des améliorations à partir des déterminants identifiés, participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés théoriques, exercices pratiques en salle et sur les postes de travail et travail d'intersession à effectuer avec analyse de situation de travail.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Salle de formation

Moyens d'aide à la manutention des personnes

Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS.

SANCTION DE LA FORMATION :

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire en fin de formation.

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, ils obtiennent le certificat d'acteur PRAP délivré par l'INRS, pour une durée de 24 mois.

CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

Une évaluation théorique et pratique de chaque stagiaire est effectuée par le formateur.

Feuille d'évaluation - Questionnaire de satisfaction - Retour sur les attentes initiales

CONTENU DETAILLE :

Tour de table : Retour Expérience

1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

1.1. Comprendre l'intérêt de la prévention

1.2. Connaître les risques de son métier

2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

2.1. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

## **PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE**

### **Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP 2S) Secteur sanitaire et social**



2.2. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

3.1. Proposer des améliorations de sa situation de travail

3.2. Faire remonter l'information aux personnes concernées

3,3 Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

3.3.3. Maîtriser les principes de mobilisation des personnes (option 2S)

4. Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles